

2 Politique

Parlement

Vacances d'inter-session aujourd'hui

SM

Libreville/Gabon

Elles seront marquées par deux cérémonies qui auront lieu d'abord au Palais Léon-Mba en matinée, puis en après-midi à l'hémicycle du Sénat Omar Bongo Ondimba.

LES deux chambres du Parlement procéderont ce jour, tour à tour, à la cérémonie de clôture des travaux relatifs à la deuxième session ordinaire. En présence du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet. Ce, après quatre mois d'activités parlementaires, autant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Après les députés, en mi-



Photo : Bandoma

Clôture des travaux à l'Assemblée nationale.

lieu de matinée, au palais Léon-Mba, ce sont les membres du Sénat, à l'hémicycle du palais Omar Bongo, dans l'après-midi, qui devront procéder à ce rituel, conformément aux dispositions prévues par la Constitution.

Il est à retenir qu'au cours de cette deuxième session ordinaire des deux chambres, les membres du gouvernement ont été auditionnés par les différentes commissions des lois et des affaires administratives, en charge des

droits de l'Homme. Lesquelles ont abouti à l'élaboration d'un rapport examiné et adopté en séance plénière.

Il s'agit donc pour les membres du Parlement, de boucler cette session qui a été particulièrement marquée par l'examen de la loi des finances 2017 qui a finalement été arrêté en équilibre, en ressources et en charge, à 2447,75 milliards de francs CFA. Contre 2626 milliards pour l'exercice 2016. Soit une baisse d'un peu plus de 148 milliards.

Ce projet de loi marque la volonté des gouvernants d'impulser une dynamique de sortie de crise de notre économie. En ce sens que ce texte commande l'accélération du processus de mutation des indicateurs

économiques vers l'émergence voulu pour l'horizon 2025. Pour cela, la densification de la croissance et la diversification de ses ressources sont des leviers essentiels. Le tout dans l'optique de la mise en œuvre du projet de société du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. À savoir l'égalité des chances. Et de la poursuite parallèle de celle du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE).

Dans tous les cas, il faut dire que la cérémonie de clôture au sein des dites chambres devra porter sur le bilan de ladite session ordinaire. Lequel sera dressé par les présidents Richard Auguste Onouvié (Assemblée nationale) et Lucie Milebou Aubusson-Mboussou (Sénat). Hier déjà, alors que les sénateurs étaient

concentrés en plénière dans le cadre de l'adoption desdits textes de finances, les élus du peuple quant à eux, étaient plongés sur l'adoption de la loi d'habilitation. Ce texte qui donne quitus au président de la République de pouvoir légiférer par voie d'ordonnance, au cours des deux mois d'intersession parlementaire. Au nom de la continuité du service public.

A noter que cette session ordinaire a été également marquée par la prorogation du mandat des députés qui auraient du prendre fin ce mois de décembre, nonobstant la décision de la Cour constitutionnelle de reporter, pour cas de force majeure, les législatives qui auront finalement lieu au plus tard en juillet 2017.

Sénat/ Séance plénière

Adoption de plusieurs textes

J.K.M

Libreville/Gabon

Le palais Omar Bongo du Sénat a abrité, hier, sous la houlette de la présidente de cette institution parlementaire, Lucie Milebou Aubusson épouse Mboussou, les travaux en plénière des sénateurs. Il s'est agi pour ces élus nationaux qui partent en vacances dès aujourd'hui, d'examiner et approuver des projets et propositions de lois. Parmi lesquels la loi de finances 2017 arrêté en équilibre, en ressources et en charges, à 2447,75 milliards de nos francs, contre 2626 milliards l'exercice précédent.

PLUSIEURS projets et propositions de lois ont été adoptés, hier, au palais Omar Bongo Ondimba du Sénat. Cette séance plénière a été dirigée par Lucie Milebou Aubusson, présidente de cette chambre du Parlement gabonais. En présence des sénateurs, du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration régionale, charge des Gabonais de l'étranger, Pacôme Moubelet Bou-



Photo : Gaston Ngoubilli

La présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson, lors des travaux.

beya, de la ministre de l'Économie forestière, Estelle Ondo, et du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie chargé de la Prospective et de la Programmation du développement, Pascal Houangni Ambouroué. Tous concernés par les questions abordées lors de cette plénière qui précède la clôture, aujourd'hui, de la deuxième session parlementaire.

Au nombre des textes, figurent notamment le projet de loi de finances 2017 arrêté en équilibre, en ressources et en charges, à 2447,75 milliards de nos francs, contre 2626 mil-



Photo : Gaston Ngoubilli

Les sénateurs adoptant et approuvant les textes.

liards l'exercice précédent, soit une baisse de 148,5 milliards de nos francs. Adopté dans un contexte de morosité économique, ce projet de loi traduit la volonté du gouvernement d'accélérer le processus de mutation de notre économie vers l'émergence à l'horizon 2025, à travers la densification de la croissance et la diversification de ses sources.

Par ailleurs, il entend matérialiser les engagements pris par le chef de l'État dans le cadre de l'Égalité des chances, axée sur l'accès équitable de tous à l'emploi, l'éducation, la

santé et la sécurité sociale, tout en menant parallèlement la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE).

Autres textes significatifs approuvés : les projets de lois portant règlement définitif du budget de l'État pour la gestion 2015, portant code de la protection sociale en République gabonaise, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°19/2005 du 23 janvier 2006 portant création et organisation de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) et le



Photo : Gaston Ngoubilli

Vue partielle des membres du gouvernement.

projet de loi autorisant le président de la République à légiférer par ordonnances en période d'intersession parlementaire.

S'agissant du deuxième texte, au-delà des principes qui, sur les plans fonctionnel et institutionnel, régissent le système de protection sociale dans notre pays, il vise globalement à prémunir les diverses couches de la population contre les risques sociaux, professionnels et sanitaires, à toutes les étapes de leur vie.

Les modifications des dispositions de la loi

N°19/2005 visent, quant à elles, à rendre la CNDH conforme aux principes affirmés par la Résolution N°48/134 de l'Assemblée générale des Nations unies, en lui conférant notamment l'autonomie technique, administrative et budgétaire nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Toute chose qui s'inscrit, selon les parlementaires, dans le cadre du renforcement de l'État de droit et de la démocratie. En clôturant les travaux, la présidente du Sénat s'est réjouie de la qualité du travail réalisé dans les différentes commissions.

Opposition/Mise au point

Le MESP clame sa neutralité

AN

Libreville/Gabon

CONTRAIREMENT aux informations reçues et publiées dans nos colonnes le mercredi 21 décembre dernier, faisant état d'une part, du refus de la participation du Mouvement d'émancipation socialiste du peuple (MESP) au dialogue national prôné par Ali Bongo Ondimba et, d'autre part, à sa présence

active aux assises organisées par la Coalition pour la nouvelle République (CNR) de Jean Ping, le MESP dit refuser ce qui s'apparenterait à de la compromission. C'est le président de ce parti, Jean Victor Mouanga Mbadinga qui a personnellement tenu à faire cette mise au point, hier, à travers un communiqué parvenu à notre rédaction. Estimant que, «si la première affirmation est vraie, la

deuxième ne l'est pas».

Il s'agit ici, selon le président du MESP, d'une simple "invention". Laquelle, a-t-il écrit, comporte le danger de faire passer cette formation, aux yeux de l'opinion, comme un parti qui est en train de faire "une chose et son contraire". «Il n'est jamais revenu et il ne peut en aucun cas revenir à notre parti de se distancer d'une espèce de dialogue à cause de son caractère égocen-

trique, c'est-à-dire particularisé ou individualisé, pour se mêler à une autre espèce de dialogue non moins particularisé», a-t-il indiqué. Ce serait, conclut-il, tourner le dos à la logique sur laquelle il fonde son action : la politique des principes. Assurément, le patron du MESP tient à garder toute sa neutralité. Autrement dit, ni avec le pouvoir, ni avec l'opposition radicale, incarnée aujourd'hui par Jean Ping.



Photo : Chris Oyame

Victor Mouanga Mbadinga, ni à gauche, ni à droite.